

Assemblée communale du 16 décembre 2014

Président : M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants : 64 personnes, dont deux personnes n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 49 du 5 décembre 2014, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président souligne la présence de **M. Patrice Bulliard**, l'urbaniste de la commune, pour un complément d'explications au sujet du très complexe dossier du PAL qui sera abordé au point 2.2.6.

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Michaël Haymoz
- M. André Meyer
- Mme Marianne Jaquet

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

Avant de passer à la lecture du tractanda, **M. le Président** informe d'un changement, soit que le point 3. « demande de délégation » sera présenté directement après le point 2.2.6. afin de voter le budget des investissements dans sa globalité y compris le produit de la vente en cas d'acceptation.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2014**
 2. **Budgets 2015**
 - 2.1. **Budget communal de fonctionnement**
Rapport de la Commission financière
- Vote final du budget communal de fonctionnement**

2.2. Budget communal des investissements

2.2.1. Réaménagement de la route d'Autigny Fr. 1'000'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

2.2.2. Installation de modérateurs de trafic Fr. 85'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

2.2.3. Achat d'un véhicule de voirie Fr. 160'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

2.2.4. Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) Fr. 20'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

2.2.5. Investigation de détail de l'ancienne STEP Fr. 50'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

**2.2.6. Crédit supplémentaire pour la révision
générale du plan d'aménagement** Fr. 60'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

3. Demande de délégation de compétence du Conseil communal pour la vente du terrain « sous Belmont » art. 486 (base de Fr. 200.—/m² au minimum)

Vote final du budget communal des investissements

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2014

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2014.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2014 est approuvé à la majorité (une abstention)

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2015

M. le Président passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.1. « Budget communal de fonctionnement 2015 ».

2.1. Présentation du budget communal de fonctionnement 2015

Le résumé du budget de fonctionnement 2015 et les explications y relatives ont été publiés dans le dernier bulletin « Informations communales ».

Les budgets de fonctionnement et des investissements ont été présentés à la Commission financière le 19 novembre 2014.

M. Yves Nicolet informe qu'il ne développera que les comptes qui présentent des différences importantes par rapport au budget 2014 ou aux comptes 2013.

Les chiffres en couleur sont soit des charges liées, ce qui signifie la participation de la commune de Cottens aux divers pots communs de l'Etat ou d'associations, chiffres sur lesquels la commune n'a pas d'influence. Les imputations internes saisies par les comptes 390 pour les charges et 490 pour les produits doivent être équilibrées. Ce sont des transferts internes qui sont destinés à améliorer la transparence des coûts. Les amortissements obligatoires sont ceux du contrôle de l'endettement du Service des communes.

Sous le chapitre « Assemblée communale, Conseil communal », **M. Yves Nicolet** informe qu'au compte **01.300.0** « traitement et jetons du Conseil communal », le Conseil propose la deuxième augmentation du forfait annuel. La première a été présentée lors du budget 2014. Ceci signifie que les Conseillers passent de Fr. 1'500.00 en 2014 à Fr. 2'000.00 en 2015, pour le Vice-syndic de Fr. 2'000.00 en 2014 à Fr. 2'500.00 en 2015 et pour le Syndic de Fr. 5'250.00 en 2014 à Fr. 6'500.00 en 2015. Ce forfait représente le temps investi pour la préparation des séances, des dossiers, des assemblées, les frais de téléphone, etc. Les jetons de Fr. 75.00 pour les séances du conseil et les vacations de Fr. 30.00 de l'heure restent inchangés.

Au compte **02.301.0** « traitement du personnel administratif », une augmentation salariale de Fr. 1'635.00 répartie entre les 1,9 équivalents plein temps de l'administration communale.

Au compte **02.301.1** « traitement du personnel édilitaire », seule une gratification de fin d'année est prévue pour le personnel édilitaire mais pas d'augmentation de salaire.

Le compte **02.317.0** « frais de réceptions et délégations » qui prévoit au budget 2015 un montant de Fr. 20'000.00 concerne les dépenses liées, en autres, à la course des aînés, à la part communale pour le Noël des aînés, à la promotion civique, à l'accueil des nouveaux arrivants, aux verrées après les assemblées communales, aux nonagénaires, aux différentes réceptions organisées par le Conseil communal, etc.

Au vu du nombre croissant de retraités dans notre village, le Conseil communal est contraint de demander une participation de Fr. 20.- par personne pour la sortie des aînés ainsi que de réduire le cadeau pour les nonagénaires à Fr. 500.- au lieu des Fr. 1'000.- versés jusqu'en 2014.

Au chapitre « ordre public », la participation aux frais du tuteur général au poste **10.352.0** présente une augmentation de Fr. 15'076.00 par rapport au budget 2014. **M. Yves Nicolet** signale que le nombre de dossiers a considérablement augmenté et un engagement est nécessaire pour renforcer l'équipe en place. Dès 2015, le service occupera 2.20 équivalents plein temps.

Le compte collectif « enseignement et formation » contient essentiellement des charges liées.

La rubrique **219 Accueil extrascolaire** : le nombre d'enfants, soit 49, fréquentant l'AES est stable.

Administration scolaire : le montant au compte **29.311.4** « informatique pour les écoles » correspond à l'achat d'ordinateurs pour le maintien du parc informatique.

Au compte **29.314.0** « frais d'entretien des bâtiments », le montant au budget de Fr. 30'000.00 est nettement inférieur au budget 2014. Il s'agit des frais d'entretien courant des bâtiments scolaires.

Au chapitre Culture et loisirs, un nouveau compte **30.300.0** « Commission d'animation ». Dès l'année prochaine, les membres de cette commission seront rémunérés à raison de Fr. 50.00 par séance comme les autres commissions. En lien avec cette commission, deux autres comptes ont été créés, soit le **30.313.0** « Fournitures et marchandises animation » et **30.435.0** « recettes manifestations ».

Le poste « santé » contient lui aussi essentiellement des charges liées. **M. Yves Nicolet** souligne une augmentation de Fr. 16'999.00 ou plus de 3% est prévue au budget pour l'ensemble de toutes les positions par rapport au budget 2014. Le total des dépenses représente un montant de Fr. 488'013.00.

Au compte collectif « Affaires sociales » : les dépenses concernant le social progressent pour 2015 de Fr. 46'248.00 ou de 6% pour atteindre Fr. 739'017.00.

Le compte **58.352.0** « service intercommunal de l'aide sociale », présente une augmentation de Fr. 21'186.00, le canton reporte sur les communes la prise en charge des primes de caisse maladie impayées, par conséquent, le service social de Sarine Ouest est davantage mis à contribution.

Au chapitre « routes communales et génie civil », le compte **62.314.0** « entretien des routes et éclairages », le Conseil communal a prévu de construire une place d'évitement sur la route de Chavailles menant à la déchetterie à la hauteur de la route de la STEP pour un montant de Fr. 25'000.00. Les ornières persistantes à la route d'Onnens seront assainies pour un total estimé à Fr. 20'000.00.

Les premières conclusions sur l'état du pont CFF sont maintenant connues. Des travaux importants seront nécessaires pour refaire l'étanchéité de l'ouvrage. Les travaux pour cet assainissement sont estimés à Fr. 600'000.00. En 2015, des offres seront demandées aux entreprises afin d'avoir une estimation plus précise des coûts. Le solde des honoraires se monte à Fr. 10'000.00.

M. Yves Nicolet informe que pour ce qui est des cartes journalières CFF aux comptes **64.316.0** et **61.435.0**, le prix de vente des cartes aux citoyens de Cottens sera augmenté à Fr. 38.00 dès le 1^{er} juin 2015 en raison du changement des tarifs des CFF.

Au chapitre « approvisionnement en eau », les charges globales sont de Fr. 299'015.00 pour une recette de Fr. 293'000.00. Le taux de couverture atteint ainsi 97 %.

Le réseau présente des problèmes récurrents de fuites d'eau. Ces fuites se situent principalement sur des tronçons où la qualité des matériaux utilisés à l'époque n'était pas optimale ou sur des conduites très anciennes.

Le chapitre « protection des eaux »: **M. Yves Nicolet** signale que le principe du pollueur-payeur est respecté avec un taux de couverture de 97 %.

Aux comptes **71.390.0** « imputation interne intérêts » et **71.390.1** « imputation interne amortissements », **M. Yves Nicolet** précise que dès 2015, la charge d'intérêts supplémentaire pour un montant de Fr. 8'370.00 et la charge d'amortissements pour Fr. 19'570.00 sont dues à l'investissement de la route cantonale maintenant terminé.

Le supplément de Fr. 8'500.00 au compte **71.318.4** « Support technique » servira à relever les chambres d'égouts situées sur les parcelles privées. Ces informations seront utiles en cas de problèmes techniques qui pourraient survenir lors de fortes précipitations par exemple.

Au chapitre des « ordures ménagères », **M. Yves Nicolet** informe que l'équilibre budgétaire est atteint.

Une couche d'une dizaine de centimètres de gravier fin sera répartie au cimetière afin d'éviter l'invasion des mauvaises herbes, cet entretien apparaît au compte **74.314.0** « entretien du cimetière ».

Au chapitre « aménagement du territoire et construction », les frais de mensuration officielle, au compte **79.318.15**, sont terminés, le géomètre est à la fin de son mandat.

Les recettes au compte **87.436.0** « vente d'énergie » de l'installation photovoltaïque sont supérieures aux prévisions faites lors de l'investissement.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **M. Yves Nicolet** relève que la calculation de l'impôt sur le revenu, au compte **90.400.0**, le Conseil communal n'a pas suivi les recommandations du Service cantonal des contributions qui préconisait une augmentation de 8.1 % du revenu par rapport à 2012.

En effet, cette année, une grande proportion de contribuables a été remboursée pour un trop perçu sur la base de leur avis de taxation. Le Conseil communal a choisi d'augmenter à raison de 4 % du revenu par rapport à 2012 et dix nouveaux contribuables ont été ajoutés, ce qui représente une estimation de rentrées fiscales pour l'impôt sur le revenu à Fr. 2'960'000.00 pour 2015.

Le montant de l'impôt sur la fortune des personnes physiques au compte **90.400.1** augmente de Fr. 29'200.00 par rapport au budget 2014. Sur ce point, le Conseil communal a suivi les recommandations du Service cantonal des contributions.

Au compte **90.401.0** «impôt sur le bénéfice des personnes morales», le Conseil communal a repris les chiffres transmis par le Service cantonal des contributions.

M. Yves Nicolet souligne que l'augmentation au compte **90.402.0** «contributions immobilières» se base sur la facturation effective réalisée en octobre dernier.

Aux comptes **90.403.0** et **90.404.0** «impôts sur les gains immobiliers et impôts sur les mutations», il est difficile de faire une estimation des ventes immobilières qui seront réalisées durant l'année 2015.

Au chapitre «Autres postes», **M. Yves Nicolet** précise que le compte **99.352.10** «frais sondage fusion» comprend les frais pour la réalisation du rapport de fusion ainsi que les frais pour le vote consultatif qui sera organisé au printemps prochain.

En résumé, le budget de fonctionnement 2015 présente un excédent de recettes de **Fr. 18'558.50**. **M. Yves Nicolet** signale que ce budget permet d'entretenir correctement les infrastructures communales ainsi que de faire face aux obligations financières. Malgré la charge toujours plus importante du «social», de la «santé» et de «l'enseignement», l'objectif du Conseil communal de présenter à l'assemblée un budget équilibré est atteint.

Le plan financier pour les cinq années à venir sera présenté lors de l'assemblée des comptes 2014 au printemps 2015.

M. Yves Nicolet tient à remercier personnellement ses collègues du Conseil communal pour leur rigueur dans la gestion de leur dicastère.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget de fonctionnement 2015

Lors de sa séance du 19 novembre 2014, la Commission financière a examiné en détail le budget 2015 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.

Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépense injustifiée. Les entrées fiscales ont été calculées en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions en retenant toutefois une progression plus prudente et en escomptant l'arrivée de dix contribuables supplémentaires.

Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2015 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de Fr. 18'558.50.

Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2015 présenté par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote du budget de fonctionnement 2015 qui présente un bénéfice de Fr. 18'558.50.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2015 qui présente un bénéfice de Fr. 18'558.50 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit le réaménagement de la route d'Autigny de Fr. 1'000'000.00.

2.2.1. Réaménagement de la route d'Autigny Fr. 1'000'000.00

M. Yves Nicolet rappelle que lors de l'assemblée du budget 2014, les citoyens ont accepté un crédit d'étude de Fr. 20'000.00 pour la rénovation de cette route.

Suite aux premières esquisses concernant le carrefour avec la route cantonale et la route du Centre, le Conseil communal a choisi de séparer en deux temps la réalisation du carrefour et de la route.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat au début de l'été. Pour l'instant, seul celui qui concerne le tronçon allant de la route de la Verna jusqu'à la limite communale est venu en retour avec des préavis favorables.

Dans une première étape, le Conseil communal propose de réaliser la partie supérieure en 2015. Le tracé est quasiment identique à l'actuel.

Une séance d'information sera organisée en janvier afin de présenter les détails du projet aux riverains. La mise à l'enquête publique se déroulera en début d'année avec parallèlement la mise en soumission. Ainsi, le chantier pourrait débuter dès l'obtention du permis. Une demande sera faite à la police cantonale afin de fermer la route à la circulation. Ceci permettra à l'entreprise en place d'être beaucoup plus rapide et d'éviter des situations dangereuses.

L'investissement d'un million de francs comprend également un trottoir. La longueur du tracé, environ 800 mètres et le fait de refaire entièrement les fondations de la route impliquent ce gros investissement.

M. Yves Nicolet informe que seul un emprunt de Fr. 800'000.00 sera nécessaire pour cet investissement dans la mesure où une réserve de Fr. 200'000.00 sera utilisée.

La charge de cet investissement sera de 2 % pour les intérêts de la dette et de 4 % pour les amortissements obligatoires, soit Fr. 48'000.00 par an.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cet investissement ?

M. Daniel Perroud demande pourquoi le trottoir ne va pas jusqu'à la fin de la route d'Autigny ?

M. Yves Nicolet informe que le trottoir est un investissement important et signale qu'un trottoir n'est pas autorisé sur une route à 80 km/h.

M. Dominique Magnin pense que cette route est utilisée essentiellement par des automobilistes d'Autigny ou du Gibloux et demande si le canton ne pourrait pas participer financièrement à sa réfection ?

M. Yves Nicolet informe que c'est le canton qui avait remis cette route à la commune et il est peu probable qu'il soit disposé à la reprendre maintenant et dans cet état.

M. Maurice Rey s'interroge sur les raisons de la réfection des fondations de cette route ?

M. Yves Nicolet signale que dans le cadre du crédit d'étude, des sondages ont été réalisés et qu'ils ont démontré la nécessité de réaliser également les fondations.

M. Maurice Rey pense que la route de Lentigny et la route d'Onnens sont en plus mauvaises états que la route d'Autigny.

M. Claude Magnin demande qu'en est-il du projet de carrefour ?

M. Yves Nicolet informe que la version du carrefour est celle présentée au canton et que le Conseil communal a renoncé à l'option du giratoire en raison du coût et de la difficulté de réalisation en raison de la place.

M. Maurice Felder demande comment obtient-on un taux d'intérêt à 2 % sur 25 ans ?

M. Yves Nicolet informe qu'un taux à 1.25% a été obtenu dernièrement sur 10 ans lors du renouvellement d'un emprunt.

M. Meinrad Python tient à préciser qu'il est satisfait du contenu du tractanda de cette assemblée et remercie le Conseil pour ces investissements (route d'Autigny et modérateurs de trafic). Toutefois, il pense que le giratoire est réalisable pour sécuriser le carrefour dangereux.

M. Yves Nicolet rappelle que l'assemblée doit voter sur le réaménagement de la route d'Autigny. Le carrefour ou giratoire fera l'objet d'un investissement et d'une présentation lors d'une prochaine assemblée. Toutefois, le Conseil prend note des souhaits des citoyens, plus particulièrement sur l'aménagement d'un giratoire au lieu de présélections.

M. Claude Magnin pense que le Conseil doit demander l'avis d'un autre ingénieur pour le carrefour de la route cantonale.

M. Jérôme Nicolet demande qui est l'ingénieur de la commune ?

M. Yves Nicolet informe que la commune travaille avec le bureau Jeanneret Etudes SA à Autigny et que ce bureau travaille avec de nombreuses communes et qu'il a toute la confiance du Conseil.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Réaménagement de la route d'Autigny

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 1'000'000.00 pour le réaménagement de la route d'Autigny.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 1'000'000.00 pour le réaménagement de la route d'Autigny est accepté à la majorité, partie contraire 3 voix et une abstention

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.2. « installation de modérateurs de trafic ».

2.2.2. Installation de modérateurs de trafic Fr. 85'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe que la sécurité tient à cœur au Conseil communal raison pour laquelle une solution pour rendre les routes communales plus sûres, en particulier pour les piétons, a été étudiée avec un spécialiste de la modération de trafic, le bureau Team +.

La proposition du Conseil communal est de maintenir la limitation actuelle à 50 km/h mais avec l'installation de modérateurs de trafic afin de ralentir la circulation et d'augmenter l'attention des automobilistes au trafic.

29 modérateurs de trafic style bac à plantes en béton de plus de 700 kg avec des diamètres allant de 80 – 100 cm seront disposés le long des routes communales. Quelques exemplaires ont déjà été installés à la route du Centre, de Belmont et de la Goille.

M. Marc-Antoine Sauthier souligne que le pont de la gare CFF est un élément supplémentaire qui est venu se greffer sur le trafic interne du village. En effet, son état a fait l'objet d'une étude sur sa fiabilité et l'état de sa structure. Un investissement important devra être fait dans les prochaines années pour l'assainir. Afin d'anticiper cet assainissement et les conséquences sur le trafic local, le Conseil communal a pris la décision de demander sa fermeture auprès des services de l'Etat. Seule la mobilité douce (vélos, piétons, etc.) sera maintenue. Des obstacles, avec possibilité d'ouverture en cas de besoin, seront placés aux deux entrées du pont.

La charge de cet investissement sera de 15 % d'amortissements obligatoires et de 2 % de charge d'intérêts.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions sur cet investissement ?

M. René Codourey trouve inadmissible de poser ce genre de modérateurs dans le village ?

M. Gilbert Lecuyer pense que le modérateur à la route de Belmont se trouve trop près du giratoire.

M. Marc-Antoine Sauthier informe que les modérateurs ont été placés sur la base du plan établi par l'urbaniste mais sont susceptibles d'être déplacés.

M. Dominique Magnin est opposé à ces types de modérateurs (bacs) mais n'est pas contre la sécurité des piétons. Il trouve également qu'ils ne sont pas suffisamment signalés et qu'ils cachent la visibilité. **M. Dominique Magnin** propose de remplacer les bacs par des potelets.

M. Marc-Antoine Sauthier signale que ce genre de modérateurs se trouve dans de nombreuses localités.

Mme Marianne Jaquet pense qu'il faut avertir la présence de modérateurs aux entrées du village et pense que les bacs devraient également être posés sur la route de Lentigny au lieu des « piquets » actuellement installés.

M. Marc-Antoine Sauthier informe que les modérateurs prévus de la route de Lentigny sont efficaces malgré tout.

Mme Claire-Lise Forster pense que les modérateurs sont efficaces et demande si le Conseil prévoit une modération près du centre commercial et si la limitation de vitesse à 50 km/h peut être déplacée à l'entrée du village ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que dans le cadre de l'installation d'une porte d'entrée, Neyruz-Cottens, la limitation de vitesse à 50 km/h sera déplacée.

M. Daniel Favre, qui habite près des modérateurs à Belmont, pense qu'il n'y a pas d'amélioration et trouve même que la situation est plus dangereuse (accélérations et freinages intempestifs).

Mme Geneviève Reynaud s'inquiète parce que les modérateurs sont tous du même côté de la route du Centre et qu'ils ne ralentissent pas le trafic et qu'il y a, selon elle, un vrai problème de visibilité.

M. Laurent Pillonel s'interroge sur les raisons pour lesquelles le conseil ne propose pas une solution à 30 km/h comme discuté précédemment ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que le conseil s'est déterminé pour une zone à 50 km/h et que la priorité de droite, obligatoire en zone 30 km/h, n'est pas forcément sécuritaire. **M. Marc-Antoine Sauthier** souligne que dans une zone à 30 km/h, il n'y pas plus de passage piétons et les coûts supplémentaires sont importants. **M. Marc-Antoine Sauthier** souligne toutefois que le conseil ne ferme pas la porte à l'aménagement des zones 30 km/h.

M. Jérôme Nicolet suggère que, pour les modérateurs déjà installés, une signalisation soit mise en place. Il pense également que la pose de modérateurs à la route des Brévires est inadaptée dans la mesure où il n'y pas de trottoir et que les piétons ne seront plus en sécurité.

M. Marc-Antoine Sauthier précise que la largeur légale pour les véhicules est de 3.80 mètres et que l'emplacement des modérateurs sont définis par un spécialiste.

M. Jérôme Nicolet pense que la présélection pour le centre commercial n'est pas légale.

M. Yves Nicolet signale que la commune a obtenu le permis pour le carrefour « Bimont ». **M. Yves Nicolet** tient à souligner que toutes les solutions possibles de modérations de trafic ne feront jamais l'unanimité.

M. Jacques Magnin demande qu'en est-il du pont CFF ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que le Conseil est d'avis de fermer le pont CFF à la circulation. Une demande a été faite dans ce sens au Service des ponts et chaussées qui peut accepter ou refuser cette mesure. Ce pont serait uniquement destiné à la mobilité douce.

M. Marc-André Ryter pense qu'effectivement le Conseil communal doit revoir le modèle de modérateurs choisis (bacs).

M. Bruno Yerly pense qu'effectivement les modérateurs ne sont pas adaptés.

M. Claude Magnin pense que la végétation dans les bacs n'est pas appropriée.

M. Maurice Rey demande si les modérateurs ont été achetés par l'ingénieur ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que c'est le Conseil communal qui a acheté et choisi les modérateurs.

Selon **M. Jean-Paul Borne** la solution est l'aménagement des zones 30 km/h.

M. Marc-Antoine Sauthier précise que les zones 30 km/h doivent également avoir des modérateurs de trafic.

M. Antero Barbosa Martins demande pourquoi le quartier de Belmont ne serait pas à 20 km/h ?

M. Michael Tille informe que les zones de rencontre (20 km/h) n'ont plus de trottoir et ça n'a pas de sens dans un quartier de villas.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Installation de modérateurs de trafic

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'installation de modérateurs de trafic.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 85'000.00 pour l'installation de modérateurs de trafic est refusé par 27 voix contre, 23 voix pour et 2 abstentions

M. le Président donne la parole à **M. Thierry Castella** pour la présentation du point 2.2.3. « achat d'un véhicule de voirie ».

2.2.3. Achat d'un véhicule de voirie Fr. 160'000.00

M. Thierry Castella informe que le camion, qui sert pratiquement uniquement au déneigement, est en fin de vie. En effet, les pièces sont de plus en plus difficile à trouver et le prix de la préparation pour l'expertise est d'environ Fr. 10'000.00 par année.

M. Thierry Castella donne des informations sur la situation actuelle et les solutions de remplacement analysées avec leurs avantages et inconvénients (camion, véhicule de voirie multifonctions et tracteur).

La solution de notre enquête est relativement simple, le Conseil communal s'est tout naturellement tourné vers le tracteur et ses aménagements. Avec ses accessoires, l'utilisation du nouveau véhicule ne s'arrêtera pas qu'au déneigement mais aura bien d'autres tâches.

La situation de l'ancienne STEP permettra également l'aménagement d'un abri pour ce nouveau véhicule. Le Conseil communal a décidé d'utiliser le montant prévu au budget pour la construction de cet abri provisoire (tunnel agricole).

Cet investissement fera l'objet d'un emprunt et la charge sera de 2 % pour les intérêts de la dette et de 15 % pour les amortissements obligatoires.

M. Thierry Castella demande s'il y a des questions pour cet investissement ?

M. Laurent Pillonel demande qu'en est-il du coût de la saleuse ?

M. Thierry Castella informe que les Fr. 160'000.00 comprennent la saleuse.

M. Dominique Magnin demande qu'en est-il de la grue, de la saleuse du camion et trouve que la solution du tunnel agricole n'est pas idéale ?

M. Thierry Castella signale que le camion est repris avec la grue et la saleuse et que l'installation du tunnel agricole est provisoire. Un garage pour les véhicules de la voirie est prévu sur les anciens bassins de la STEP et ne pourra être réalisé qu'une fois ces bassins remblayés.

M. Maurice Rey pense que la commune dépense de l'argent inutilement (grue, silo à sel, etc.). Sa connaissance des camions lui fait penser qu'il n'y pas de nécessité à changer et que ce véhicule doit continuer à être utiliser.

M. Thierry Castella informe qu'effectivement un camion est fait pour rouler et que ce camion ne roule pas.

M. Claude Magnin demande si le Conseil connaît déjà la marque du tracteur ?

M. Thierry Castella informe qu'actuellement la marque n'est pas encore définie.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie **M. Thierry Castella** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Achat d'un véhicule de voirie

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 160'000.00 pour l'achat d'un véhicule de voirie.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 160'000.00 pour l'achat d'un véhicule de voirie est accepté à la majorité (une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Thierry Castella** pour la présentation du point 2.2.4. « plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) ».

2.2.4. Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) Fr. 20'000.00

M. Thierry Castella informe que le nouveau règlement sur l'eau potable du 18 décembre 2012 est entré en vigueur le 1 janvier 2013.

La commune doit réaliser ce PIEP prochainement et toutes les directives sont données par le chimiste cantonal et son service.

Le service technique de la commune a bien suivi l'évolution du réseau et possède déjà une base informatique solide, ce qui réduira naturellement le coût final de la réalisation de ce plan. L'offre tient naturellement compte de la situation connue de l'ingénieur.

La commune utiliserait ses liquidités pour financer cet investissement.

M. Thierry Castella demande s'il y a des questions pour cet investissement ?

M. Michel Yerly demande quelles sont les conséquences si la commune ne le fait pas ?

M. Thierry Castella informe que ce PIEP va avec la qualité de l'eau et que la commune serait dans l'illégalité si elle ne réalisait pas ce PIEP.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Thierry Castella** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 20'000.00 pour le plan des infrastructures d'eau potable.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 20'000.00 pour le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) est accepté à la majorité (une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.5. « investigation de détail de l'ancienne STEP ».

2.2.5. Investigation de détail de l'ancienne STEP Fr. 50'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe qu'il y a trois ans et suite à la demande du service de l'environnement pour une investigation technique, des piézomètres ont été posés pour déterminer s'il y avait atteinte aux eaux souterraines.

Les premières analyses ont démontré une teneur d'ammonium très élevée (jusqu'à 480 fois la norme). Les analyses suivantes, effectuées tous les 3 mois, dans les eaux souterraines ont démontré qu'une dilution se faisait de façon naturelle mais pas assez rapide pour le SEn.

Cette situation ne permet pas à la commune de remblayer les bassins. **M. Marc-Antoine Sauthier** tient à préciser que les eaux du ruisseau ne sont pas touchées et sont exemptes d'ammonium.

Le SEn (service de l'environnement) demande que la commune réalise une investigation de détail qui doit permettre de mieux cibler l'emplacement de l'ammonium et de prendre les mesures nécessaires à l'assainissement rapide du site.

L'investigation de détail est un travail de spécialistes (chimiste, géologue, hydrologue) et comporte les phases suivantes :

- " Forages jusqu'à 6 m de profondeur à l'intérieur des bassins
- " Fouilles à la pelle mécanique dans les bassins
- " Evaluation des caractères hydrogéologiques de la nappe d'eau souterraine
- " Est-ce que le lessivage des terrains pollués se poursuit ?
- " Efficacité et durée de l'atténuation naturelle contrôlée
- " Une série de plus de 70 analyses dans des laboratoires spécialisés
- " Propositions d'assainissement du site

Suivant les propositions qui seront faites et sous la haute surveillance du service de l'environnement, une décision sera prise sur les mesures à prendre.

Cet investissement ne fera pas l'objet d'un recours à l'emprunt et sera payé par les liquidités de la commune.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions pour cet investissement ?

M. Laurent Pillonel demande s'il y a seulement l'ammonium qui pose problème et demande pour quelle raison nous n'attendons pas quelques années pour que l'ammonium descende et ainsi éviter une telle dépense ?

M. Marc-Antoine Sauthier confirme que seules les valeurs d'ammonium posent problèmes et que cette investigation de détail est exigée par le Service de l'environnement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Investigation de détail de l'ancienne STEP

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 50'000.00 pour l'investigation de détail de l'ancienne STEP.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 50'000.00 pour l'investigation de détail de l'ancienne STEP est accepté à la majorité (2 voix contre)

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.6. « crédit supplémentaire pour la révision du plan d'aménagement ».

2.2.6. Crédit supplémentaire pour la révision du plan d'aménagement local Fr. 60'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier rappelle que lors de l'assemblée communale du mois d'avril 2007, un crédit de Fr. 80'000.00 a été voté pour l'élaboration de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL).

Après 5 ans de travail et aussi de longs mois d'attente, le Conseil communal pouvait enfin finaliser le PAL par la mise à l'enquête publique. Au niveau financier, le crédit demandé s'est avéré largement sous-estimé.

Premièrement, le changement de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire au 1^{er} janvier 2010 a demandé un gros travail supplémentaire au bureau d'urbanisme pour l'adaptation du PAL et l'élaboration du règlement communal d'urbanisme.

Deuxièmement, un plan des énergies plus élaboré et conséquent a été demandé suite à la modification de la loi.

Troisièmement, l'évaluation des coûts des infrastructures (épuration, eau, routes) pour les nouvelles zones n'était pas comprise dans le crédit initial.

De plus, le coût de certains travaux de géomètre, la mise à l'enquête publique ainsi que les émoluments pour son acceptation par la Direction de l'aménagement (DAEC) n'étaient pas compris dans le crédit demandé. Tous ces éléments ont impliqué une demande de crédit supplémentaire de Fr. 40'000.00 accepté lors d'une précédente assemblée.

Le 16 octobre 2013, la DAEC a accepté notre plan d'aménagement local. **M. Marc-Antoine Sauthier** souligne que cette approbation n'était que partielle, étant donné que le SEn demandait des études acoustiques pour certains secteurs. Celles-ci, financées par les propriétaires concernés, ont été réalisées et transmises à la DAEC (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions) pour approbation.

Le 28 avril 2014, soit quelques jours seulement avant le couperet du 1^{er} mai 2014, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat approuvait le PAL de la commune de Cottens avec toutes les nouvelles surfaces mises en zone à construire.

Mais toutes ces exigences ont un coût : soit Fr. 22'000.- de dépassement de crédit.

La commune doit encore se mettre en ordre avec certaines exigences des services de l'Etat, soit :

- " Modification du RCU (règlement communal d'urbanisme) ;
- " Refaire tout le graphisme des plans
- " Remettre à l'enquête publique et prendre en charge de nouveaux émoluments de l'Etat ainsi que des frais de géomètre.

Ces éléments obligent le Conseil communal à demander un crédit supplémentaire de Fr. 60'000.00. Cet investissement sera réglé par les liquidités de la commune.

M. Marc-Antoine Sauthier donne la parole à **M. Patrice Bulliard**.

M. Patrice Bulliard prend la parole et informe l'assemblée sur l'historique, la nécessité et la suite pour le plan d'aménagement local.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions pour cet investissement ?

M. Jérôme Nicolet demande pour quelle raison aucun justificatif pour le potentiel du maintien de la zone d'activité n'a été établi à l'attention des services de l'Etat ?

M. Patrice Bulliard donne des explications sur le non maintien de la zone d'activité. La décision appartenait à l'autorité cantonale.

M. Maurice Felder pense que la commune est en contradiction avec la volonté de ne pas être une « commune dortoir » et qu'une zone d'activité permet la création de places de travail.

M. Patrice Bulliard rappelle que la commune avait le souhait de créer des postes de travail sur la commune avec le maintien de la zone d'activité mais que la décision finale appartient à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **MM. Patrice Bulliard** et **Marc-Antoine Sauthier** pour leurs explications et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 60'000.00 pour le crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 60'000.00 pour le crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement est accepté à la majorité (une voix contre et une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la présentation du point 3.

3. Demande de délégation de compétence du Conseil communal pour la vente du terrain « sous Belmont » art. 486 (base Fr. 200.00/m² au minimum)

M. le Président informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain de 3'352 m² au lieu-dit « sous Belmont ».

Ce terrain se trouve en zone mixte et le Conseil propose à l'assemblée de vendre le m² au prix minimum de Fr. 200.00, soit au minimum Fr. 670'400.00 de recette.

L'acheteur aura 3 ans pour démarrer le projet et 2 ans pour le terminer ; ceci afin d'éviter un achat destiné à la spéculation.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce point du tractanda.

M. Jean-Paul Borne demande si la totalité de la parcelle sera vendue ou si elle sera morcelée ?

M. le Président confirme qu'elle sera vendue en totalité et pas morcelée.

M. Peter Forster demande quel est le pourcentage entre l'habitation et les activités commerciales et qu'elle est la hauteur des bâtiments ?

M. le Président informe que 70 % peut être destiné aux logements et 30 % aux activités commerciales. La hauteur maximum en zone mixte est de 9.50 mètres.

M. Gilbert Lecuyer demande où se trouveront les constructions ?

M. le Président signale que la distance à la limite est fixée à 5 mètres au minimum.

M. Maurice Felder propose que le conseil vende le terrain avant la fin de l'année 2015 pour éviter la taxe compensatoire.

M. Patrice Bulliard informe que ces 20 % pour la taxe compensatoire seront uniquement prélevés sur les terrains mis en zone après le 1^{er} mai 2014.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Délégation de compétence du Conseil communal pour la vente du terrain « sous Belmont » art 486 sur une base de 200.- m² au minimum

La Commission financière donne un préavis favorable à la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente du terrain « sous Belmont ».

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, la délégation de compétence du Conseil communal pour la vente du terrain « sous Belmont » art. 486 (base Fr. 200.00/m² au minimum) est accepté à la majorité (une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du budget des investissements 2015.

2.2. Budget communal des investissements 2015

M. Yves Nicolet informe que le budget des investissements 2015, excepté les investissements votés ou refusés ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore réalisés ou partiellement réalisés.

Une présentation détaillée des investissements terminés en 2014 sera faite lors de l'assemblée des comptes 2014.

M. Yves Nicolet informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de dépenses de **Fr. 1'084'700.00**.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe à l'approbation du budget communal des investissements 2015.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2015 qui présente un excédent de dépenses de Fr. 1'084'700.00 est accepté à la majorité (une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 4. du tractanda, soit les divers.

4. Divers

M. le Président informe qu'un vote consultatif devrait avoir lieu le 8 mars 2015 pour la fusion Sarine-Ouest. Des séances d'informations seront organisées au CO d'Avry les 24 et 25 février 2015 à l'attention de tous les citoyens de Sarine-Ouest.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Laurent Pillonel remercie le Conseil pour la remise en état du trottoir de la route de la Goille.

M. Maurice Rey est surpris du service hivernal et demande pour quelle raison la commune ne le fait plus chez la famille Bredlow.

M. le Président informe que les personnes qui ont répondu favorablement ont reçu un contrat au forfait.

Mme Edith Yerly demande pour quelle raison des géomètres sont passés deux fois pour relever les bornes.

M. le Président informe qu'il s'agit de la nouvelle mensuration et qu'il ignore les raisons des deux passages.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2015.

M. le Président clôt l'assemblée à 22.35 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
